|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2022/22 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  13 mai 2022  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d’experts du Règlement annexé à l’Accord européen   
relatif au transport international des marchandises dangereuses   
par voies de navigation intérieures (ADN)   
(Comité de sécurité de l’ADN)**

**Quarantième session**

Genève, 22-26 août 2022

Point 5 de l’ordre du jour provisoire

**Rapports des groupes de travail informels**

Rapport du groupe de travail informel des sociétés   
de classification ADN recommandées sur les travaux   
de sa vingt-troisième réunion

Communication du groupe de travail informel des sociétés   
de classification ADN recommandée[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

Date : le 16 mars 2022, de 9 h 30 à 16 h 30

Lieu : réunion en ligne sur Microsoft Teams

Participants :

* Bureau Veritas (BV) : MM. Guy Jacobs et Raffaele Cocito ;
* Registre de la navigation croate (CRS) : MM. Ivan Bilić Prcić (Président) et Vedran Klisaric ;
* Det Norske Veritas (DNV) : M. Torsten Dosdahl;
* Lloyds Register (LR) : MM. Bas Joormann et Karel Vinke ;
* Registro Italiano Navale (RINA) : M. Patrizio Di Francesco;
* Registre maritime russe (RS) : M. Sergey Legusha ;
* Registre fluvial russe (RRR) : M. Michael Kozin.

Absences notifiées :

* Registre ukrainien de la navigation (SRU) : M. Mykola Slozko ;
* Comité de sécurité de l’ADN : M. Manfred Weiner (Allemagne, observateur).

I. Ouverture de la réunion

1. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants à cette réunion en ligne. M. Bilić Prcić a annoncé qu’en raison de sa maladie, M. Joormann assurerait la présidence de la réunion. Tous les participants ont acquiescé.

Le Président a souhaité la bienvenue aux participants à cette réunion en ligne. Il a signalé l’absence de M. Slozko due aux circonstances tragiques en Ukraine et a souhaité que celui‑ci puisse à nouveau être présent pour la réunion suivante, en bonne santé.

Il a également évoqué l’absence de l’observateur du Comité de sécurité de l’ADN et a rappelé au groupe l’objet de la réunion tel que défini dans l’ADN 1.15.4, ainsi que le rôle de l’observateur. Il semble qu’au cours des dernières années, la réunion du groupe a davantage servi à répondre aux questions du Comité de sécurité de l’ADN qu’à permettre un échange de vues entre les sociétés de classification.

L’ordre du jour a été adopté sans modification.

II. Rapport sur les travaux de la vingt deuxième réunion, tâches à entreprendre − document 22 IG 10

2. La liste des tâches à entreprendre a été examinée.

A. Oxyde de propylène (tâche : LR) − documents 17 IG 02a et 22 IG 02a

3. Ce sujet n’est pas encore clos et restera à l’ordre du jour (tâche : LR).

B. Soupapes de dégagement à grande vitesse pour les températures élevées (tâche : BV + RINA) − document 19 IG 02h

4. En l’absence d’informations de la part des fabricants, il a été décidé de procéder à une évaluation des risques afin de déterminer quels étaient les risques réels. RINA prendra l’initiative (tâche : RINA). Toutes les sociétés informeront M. Patrizio Di Francesco dans un délai de deux semaines des personnes qui participeront à l’évaluation (tâche : tous).

5. Les observations faites par M. Weiner n’ont pas été retenues comme solution, car le fait d’inclure les faiblesses dans un rapport d’inspection ne permet pas de résoudre le problème.

C. Déflagration, détonation et combustion continue (tâche : BV) − documents 17 IG 04u, 20 IG 02i, document informel INF.22   
de la trente-cinquième session du Comité de sécurité de l’ADN

6. Le document 23 IG 02c de BV a été examiné et adopté. Aucune prescription transitoire n’est nécessaire. M. Jacobs mettra à jour le document en fonction de l’examen et le soumettra au Comité de sécurité de l’ADN (tâche : BV).

III. Points à retenir de la dernière session du Comité de sécurité de l’ADN (document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/80)

A. Classement en zones conformément à la section 1.2.1 de l’ADN ; document 22 IG 10 − Rapport de la vingt-deuxième réunion   
2021-10-29 (3a) et ECE/TRANS/WP.15/AC.2/80, B (57) Rapport   
de la vingt et unième réunion du groupe de travail informel   
des sociétés de classification ADN recommandées

7. Le groupe a estimé que les observations formulées par M. Weiner n’étaient pas claires, tout comme les questions du Comité de sécurité de l’ADN, et a donc décidé de demander au Comité de sécurité de l’ADN d’établir un document comportant des questions précises. Comme il existe une disposition transitoire à ce sujet, cela ne semble pas poser de réelle difficulté.

B. Pompes de fond dans les citernes à cargaison des transporteurs de gaz, attestation concernant la zone 0 (tâche précédente : RINA et LR) − document 22 IG 10 − Rapport de la vingt-deuxième réunion   
2021-10-29 (2g) et ECE/TRANS/WP.15/AC.2/80, B (57)

8. Comme il existe dorénavant des pompes de fond certifiées ATEX pour la zone 0, le sujet est considéré comme clos. Une disposition transitoire est en place pour les bateaux existants, et ces pompes certifiées peuvent être utilisées sur les bateaux neufs.

C. Conformité avec la norme EN ISO/IEC 17020:2012 − document   
22 IG 10 − Rapport de la vingt-deuxième réunion 2021-10-29 (2f)   
et ECE/TRANS/WP.15/AC.2/80, B (58)

9. À l’issue d’un échange de vues, il a été décidé que LR rédigerait un projet du document demandé pour que le groupe puisse l’examiner par la suite (tâche : LR). Il a été souligné que, pour les activités sur les navires de mer également, l’accréditation n’était pas obligatoire, et qu’aucune obligation d’accréditation n’était mentionnée dans la directive (UE) 2016/1629.

D. Différentes listes d’interprétations − document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/80, C, Sujet 4(23)   
Interprétation du Règlement annexé à l’ADN

10. M. Dosdahl a étudié le sujet et a découvert qu’en 2017, certaines interprétations avaient été examinées. Le document n’avait néanmoins jamais été transmis au Comité de sécurité de l’ADN. La validité du document sera vérifiée et, s’il est toujours valable, le document sera soumis au Comité de sécurité de l’ADN (tâche : DNV).

E. Mise à jour et révision de la section 9.3.4 de l’ADN − document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/80, E, Sujet 1(27) Mise à jour et révision   
de la section 9.3.4 de l’ADN en ce qui concerne les énergies de collision

11. M. Joormann a fait le point sur le projet. En avril, l’Organisation de la recherche scientifique appliquée (TNO) organisera une réunion avec les participants au projet pour discuter des résultats. Il est prévu qu’un rapport sur le projet et une proposition de mise à jour de la section 9.3.4 de l’ADN soient soumis pour examen à la réunion suivante du Comité de sécurité de l’ADN. Le sujet reste à l’ordre du jour en attendant les observations que le Comité de sécurité devrait formuler en août 2022.

IV. Questions techniques

12. Aucune nouvelle question n’a été soulevée au titre de ce point.

V. Échange de données d’expérience entre les sociétés   
de classification

13. À la vingt-deuxième réunion, le Président du Comité de sécurité de l’ADN avait proposé d’inscrire à l’ordre du jour un point intitulé « Échange d’expériences entre les sociétés de classification », comme mentionné dans l’ADN.

14. Le Président a rappelé au groupe qu’il s’agissait là du principal objectif de la réunion.

A. Interprétation des sections 9.1.0.35 et 9.1.0.40.1 sur les barges   
de poussage à cargaison sèche − document 23 IG 05a

15. En anglais, l’expression « *stripping system*» prêtait à confusion car il s’agissait en fait du « *bilge system*». Une proposition serait faite au Comité de sécurité de l’ADN pour apporter cette modification (tâche : CRS).

16. L’interprétation commune concernant les pompes d’assèchement d’une barge de poussage est qu’il faut installer une première pompe sur la barge et une autre sur le bateau pousseur. Ces pompes doivent être conformes à la norme EX lorsqu’elles sont placées dans les cales.

B. Interprétation des dispositions transitoires sur la stabilité après avarie des navires à cargaison sèche

17. M. Bilić Prcić a posé une question sur les dispositions transitoires relatives à la stabilité après avarie des navires à cargaison sèche. MM. Joormann et Dosdahl ont fourni des explications.

VI. Questions diverses

A. Création d’un groupe de travail technique par le Comité de sécurité   
de l’ADN

18. À l’issue d’un échange de vues, il a été décidé de soumettre une proposition au Comité de sécurité de l’ADN en vue de la création d’un groupe de travail technique. M. Joormann se mettra en rapport avec le Président du Comité de sécurité de l’ADN et formulera cette proposition. Tous les aspects de la coopération entre les sociétés de classification dans le cadre de ce groupe de travail seront mentionnés dans la proposition. Cette dernière sera transmise au groupe pour examen avant d’être communiquée au Comité de sécurité de l’ADN (tâche : LR).

B. Question de FuelsEurope concernant la liste des matières   
et les documents de transport du bateau

19. M. Vinke a informé le groupe des échanges qu’il a eus avec le représentant de Fuels Europe. Le sujet a été déclaré clos.

VII. Date et lieu de la réunion suivante

20. La réunion suivante se tiendra le mercredi 26 octobre 2022, à Zagreb. Les délégations des États membres sont invitées à y envoyer chacune un observateur.

VIII. Clôture de la réunion

21. Le Président a clos la réunion et remercié tous les participants pour les échanges fructueux.

1. \* Diffusé en allemand par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR‑ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2022/22. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* A/76/6 (Sect. 20), par. 20.76. [↑](#footnote-ref-3)